

Acte du Conseil d'Administration

Numéro 11 / 12 - 13-C

Extrait de délibération

Décision relative à : Acceptation d'un don

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 16/01/2012

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55
Article 421-20 9° du code de l'éducation

Sur rapport du chef d'établissement,

Le Conseil d'Administration décide :

D'accepter le don du foyer socio-éducatif de 2813 €.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADEMIE DE
BORDEAUX

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

**COLLEGE DE
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50
Télécopie : 05 56 76 84 33

pian.administration@ac-bordeaux.fr

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 17/01/2012

Accusé de réception :

Inspection Académique le

17 janvier 2012

Conseil Général le

17 janvier 2012

Date de publication :

17 janvier 2012

Exécutoire le :

Votants : 19 Suffrages exprimés
Pour : 19 Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Le Pian sur Garonne le 16/01/2012
Le Président du Conseil d'Administration



S. CHICHE

Acte du Conseil d'Administration

Numéro 11 / 12 - 14-C

Extrait de délibération

Décision relative à : Affectation d'un don

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 16/01/2012

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Sur rapport du chef d'établissement,

Le Conseil d'Administration décide :

D'affecter le don du foyer socio-éducatif de 2813€ au séjour au ski afin de ramener le coût pour les familles à 240€.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE
BORDEAUX

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

**COLLEGE DE
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50
Télécopie : 05 56 76 84 33

pian.administration@ac-bordeaux.fr

R.N.E. : 0332934K

Transmis le :

Accusé de réception :

Inspection Académique le

17 janvier 2012

Conseil Général le

17 janvier 2012

Date de publication :

17 janvier 2012

Exécutoire le :

Votants : 19 Suffrages exprimés
Pour : 19 Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Le Pian sur Garonne le 16/01/2012
Le Président du Conseil d'Administration



S. CHICHE

Acte du Conseil d'Administration

Numéro 11 / 12 - 15-C

Extrait de délibération

Décision relative à : Recrutement de CUI

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 16/01/2012

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L5134-35 à L5134-53, et R5134-38 à R5134-87 relatifs au contrat d'avenir et ses articles L5134-20 à L5134-34 et R5134-14 à R5134-37 relatif au contrat d'accompagnement dans l'emploi

Vu les décrets n° 2005-242 et 2005-243 du 17 mars 2005 respectivement relatifs aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi

Vu la circulaire MENESR n°357 du 5 octobre 2005 relative à la gestion du risque chômage

Vu la note ministérielle MINEFE/MEN du 22 août 2008 concernant la programmation 2008 des contrats aidés au ministère de l'Education nationale

Sur rapport du chef d'établissement,

Le Conseil d'Administration décide :

Conformément aux attributions de supports notifiés par les services académiques, d'autoriser le chef d'établissement à :

- procéder au recrutement de Contrats Unique Insertion
- à signer les conventions avec les bénéficiaires du contrat, le prescripteur du contrat, ainsi que les contrats individuels de recrutement de ces personnels et leurs avenants éventuels selon les modalités suivantes :

Les salariés embauchés sous contrat d'accompagnement dans l'emploi percevront une rémunération égale au produit du SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail effectuées. Celui-ci est calculé sur une base de 20 h par semaine pour les CAE.

Les missions pouvant être exercées par chacun de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont les suivantes :

assistance administrative en EPLE
aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves ;
aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
médiateur de réussite scolaire

Ces missions sont exercées au collège de Pian sur Garonne.

Pendant les vacances scolaires, ces personnels peuvent être employés à d'autres fonctions (aide à l'animation dans le cadre de l'opération « école ouverte » etc.)



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADEMIE DE
BORDEAUX

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

**COLLEGE DE
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50
Télécopie : 05 56 76 84 33

pian.administration@ac-bordeaux.fr

R.N.E. : 0332934K

Transmis le :

Accusé de réception :

Inspection Académique le

17 janvier 2012

Conseil Général le

17 janvier 2012

Date de publication :

17 janvier 2012

Exécutoire le :

Votants : 19 Suffrages exprimés

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

Fait à Le Pian sur Garonne le 16/01/2012
Le Président du Conseil d'Administration



S. CHICHE

Acte du Conseil d'Administration

Numéro 11 / 12 - 16-C

Extrait de délibération

Décision relative à : Convention de mise à disposition du DOJO

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 16/01/2012

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Sur rapport du chef d'établissement,

Le Conseil d'Administration décide :

D'autoriser le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition du collège du dojo.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE

**COLLEGE DE
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50
Télécopie : 05 56 76 84 33

pian.administration@ac-bordeaux.fr

R.N.E. : 0332934K

Transmis le :

Accusé de réception :

Inspection Académique le

17 janvier 2012

Conseil Général le

17 janvier 2012

Date de publication :

17 janvier 2012

Exécutoire le :

Votants : 19 Suffrages exprimés
Pour : 19 Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Le Pian sur Garonne le 16/01/2012
Le Président du Conseil d'Administration



S. CHICHE